

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

N° 164/2020

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Objet : Information au conseil
communautaire sur les décisions du
Président dans le cadre de l'exercice
des délégations de pouvoir**

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, dix-neuf novembre,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 13 novembre 2020.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de BARBENTANE : BLANC Michel (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde (absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence), LUCIANI-RIPETTI Marina (absente ayant donné pouvoir à SALZE Annie), AMIEL Cyril (absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert).

Pour la Commune de ROGNONAS : ALIZARD Dominique (absent ayant donné pouvoir à PICARDA Yves).

Mme la Présidente expose que dans le cadre des délégations accordées au président par le Conseil Communautaire, il est porté à la connaissance du conseil les décisions prises en application de ces délégations.

➤ **Décisions du Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres**

- Décision portant attribution d'un marché de fourniture de vêtements de travail haute visibilité et de chaussures de sécurité à l'entreprise SOMEK pour un montant estimatif HT de 9 394,45 €.

- Décision portant avenant aux lots 1 et 2 du marché de télécommunication prolonger la durée du marché de 5 mois et demi sans incidence financière.
- Décision portant attribution du marché d'études préliminaires et d'avant-projet du parking-relais « du pont de Rognonas » au Groupement SAFRAN-OTEIS-TRANSMOBILITES pour un montant HT de 55 387,50 € et une durée globale maximum d'un an.
- Décision portant attribution du marché d'études et travaux de doublement du forage du Mas de Bassette pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable de BARBENTANE a groupement d'entreprise BRIES et Fis et SAUR GRAND SUD pour un montant total HT de 163 315 € et une dure de 46 semaines (étude et travaux tranche ferme et optionnelle).
- Décision portant attribution du marché d'acquisition d'un camion benne neuf de 3.5 tonnes à la Société AZUR TRUCKS DISTRIBUTION pour un montant HT de 34 355 €.
- Décision portant attribution du marché de fourniture et de livraison de titres restaurant au bénéfice des agents de Terre de Provence Agglomération à l'entreprise EDENRED pour un montant total estimatif HT de 22 000 € par an.
- Décision portant déclaration sans suite pour cause d'infructuosité du Lot 1 du marché de mise à disposition de contenants, enlèvement, transport et traitement des déchets collectés en déchèteries et exploitation de la déchèterie de MOLLEGES.
- Décision portant déclaration sans suite du Lot 2 du marché de mise à disposition de contenants, enlèvement, transport et traitement des déchets collectés en déchèteries et exploitation de la déchèterie de MOLLEGES.
- Décision portant attribution du marché de mise en œuvre d'une unité de traitement temporaire de la turbidité dans le cadre des travaux de sécurisation du forage du Mas de Bassette à BARBENTANE à la Société SAUR GRAND SUD pour un montant estimatif HT de 46 237 € et une durée de 4 mois maximum.

➤ **Décisions du Président portant sur la sollicitation de subventions**

- Décision de sollicitation de subvention à l'agence de l'eau pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune de Barbentane – Doublement du Captage du Mas des Bassettes pour un montant de 253 000 HT, sollicitation à hauteur de 20% soit un montant de 50 600 € HT.

Donnent acte : 42

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 19 novembre 2020,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

